



Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social (PRAP 2S)

Prérequis

Aucun

Public

La formation s'adresse aux salariés travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, EPHAD), en maison de retraite, en structures d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, écoles maternelles) ou encore à domicile

Durée

21 heures en respectant un intervalle de 3 à 6 semaines

Nombre de participants

Jusqu'à 12 personnes

Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un certificat d'Acteur PRAP 2S (INRS) ayant une validité de 24 mois

Réglementation applicable

Art. R4541-5 et -6 - R4541-8,
Art L4121-1 du Code du Travail

Maintien Actualisation des Compétences

Tous les 24 mois

Intervenant

Formateur PRAP

Objectif

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Connaître l'intérêt de la formation Acteur-PRAP dans la démarche de l'entreprise
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'entreprise ou dans l'établissement
- Situer les différentes atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques dans la démarche de prévention de l'entreprise en indiquant les acteurs de la prévention concernés
- Connaître le fonctionnement et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
- Décrire son activité de travail et analyser les différentes atteintes néfastes à sa santé
- Rechercher des pistes d'améliorations des conditions de travail, en y intégrant les principes généraux de prévention et les principes de sécurité physiques et d'économie d'effort
- Analyser le déplacement et le potentiel de l'aidé afin de le maintenir conformément aux principes de sécurité physiques et d'économie d'effort